

« Cette ordonnance aura été un premier (grand) pas »

EN JUIN prochain sera célébré le 80^e anniversaire du Débarquement allié en Normandie. Le 6 juin 1944 et les jours qui suivirent sont à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire de la France du XX^e siècle. Moins de deux mois avant, une autre date constitue un jalon important pour le progrès social du pays. Les femmes obtiennent en effet le droit de vote et d'éligibilité avec l'ordonnance du 21 avril « portant organisation des pouvoirs publics en France après la Libération ». Le texte est signé à Alger par le général de Gaulle, alors à la tête du CFLN (Comité français de la libération nationale).

Hommage aux suffragettes

Cette décision intervient près de cent ans après la déclaration du suffrage universel (1848) pour les hommes uniquement. Il était donc temps, surtout que bien d'autres pays d'Europe avaient déjà accordé ce droit aux femmes: la Finlande, la Norvège, le Danemark, l'Islande, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie, le Royaume-Uni, etc.

« Pour de multiples raisons, il était normal que cela arrive. En 14-18, pendant que la plupart



Maire de Clitourps et nouvelle présidente de l'association Femmes et élues de la Manche, Juliette Hurlot évoque la date du 21 avril 1944. Archives / Nicolas LEPIGEON

des hommes étaient au front, ce sont les femmes qui ont tenu la boutique. S'il y a néanmoins quelque chose qui me dérange un peu, c'est le mot *droit*, qui sonne un peu comme une permission. C'est un peu dévalorisant. Cela dit, l'ordonnance du général de Gaulle aura été un premier pas. Il faut bien un socle pour bâtir ensuite!», commente Juliette Hurlot, maire de Clitourps, successeure depuis quelques mois d'Huguette Legros à la tête de l'association

Femmes et élues de la Manche. Laquelle, apolitique, « a pour but de promouvoir l'égalité et la parité en politique ».

Célébrer l'anniversaire de l'ordonnance du 21 avril 1944 est une façon aussi de rendre hommage aux fameuses suffragettes et aux associations féministes (comme l'Union française pour le Suffrage des Femmes, créée dès 1909) de l'époque, qui ont dû mener un combat acharné pour en arriver là.

Les détracteurs étaient nom-

breux. Cela peut faire rire (jaune) aujourd'hui, mais leurs arguments étaient assez comiques. Selon eux, « l'immense majorité des femmes ne serait pas intéressée par la politique, préférant parler mode et ménage », en outre « la descente dans l'arène politique engendrerait une perte de valeur morale car les femmes se dévaloriseraient dans cet exercice », et surtout, « elles pourraient ensuite réclamer d'autres droits qui remettraient en cause la famille et le mariage ».

Ce sont bien des hommes, pourtant, qui, en dehors du général de Gaulle, ont joué un rôle important dans cette conquête: le communiste Fernand Grenier, soutenu par le gaulliste Louis Vallon.

Si le droit de vote a donc été accordé aux femmes en 1944, elles en ont fait usage pour la première fois un an plus tard, le 29 avril 1945, lors d'élections municipales (*lire par ailleurs*). Depuis, l'eau a bien sûr coulé sous les ponts. « Des associations comme la nôtre (*NDLR: rattachée au réseau Elles aussi*) continuent toutefois à avoir un sens. Il y a encore beaucoup de jeunes femmes pour qui ce n'est pas évident de s'engager et à qui nous disons: *Ne lâchez rien!* », souligne Juliette Hurlot.

• Corinne GALLIER